

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité Départemental des Hautes Alpes
Résidence le Théâtre 150Bd G. Pompidou
05000 Gap

EXERCICE 31 DECEMBRE 2023



**Commissaires aux
Comptes Associés**

SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele

Laurent Borg

Commissaires aux comptes

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité Départemental des Hautes Alpes
Résidence le Théâtre 150Bd G. Pompidou
05000 Gap

EXERCICE 31 DECEMBRE 2023



Commissaires aux
Comptes Associés
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Ligue Contre le Cancer des Hautes Alpes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne les legs et fonds dédiés. Les comptes ne comportent pas d'estimations significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'Association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés membres de l'Association, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport d'activité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification

des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes,
- il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Manosque, le 27 mars 2024

Isabelle CANDAELE

Commissaire aux Comptes

Gérante et signataire désignée



AJC AUDIT
Société de commissariat aux Comptes
264 rue Berthelot
04100 Manosque
SIREN 451 301 865

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	213 246.22	(105 218.57)	108 027.65	110 826.85
Terrains	9 528.00		9 528.00	9 528.00
Constructions	186 699.67	(90 011.69)	96 687.98	100 574.42
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	17 018.55	(15 206.88)	1 811.67	724.43
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	60 553.00		60 553.00	57 653.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	60 480.00		60 480.00	57 580.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	73.00		73.00	73.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	273 799.22	(105 218.57)	168 580.65	168 479.85
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	1 433.55		1 433.55	674.31
Créances clients, usagers et comptes rattachés	342.00		342.00	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 091.55		1 091.55	674.31
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	170 454.75		170 454.75	160 142.31
Valeurs mobilières de placement	17 000.00		17 000.00	
Disponibilités	153 454.75		153 454.75	160 142.31
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	171 888.30		171 888.30	160 816.62
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	445 687.52	(105 218.57)	340 468.95	329 296.47
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

COMMISSARIAT AUX COMPTES
AJC AUDIT
Cour d'Appel d'Aix en Provence

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	191 690.09	182 074.37
Réserves statutaires ou contractuelles	191 690.09	182 074.37
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(16 677.14)	9 615.72
Situation nette (sous total)	175 012.95	191 690.09
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement	2 500.00	2 700.00
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	177 512.95	194 390.09
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	50 292.79	40 549.00
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	50 292.79	40 549.00
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	14 329.00	11 720.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	14 329.00	11 720.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	98 334.21	82 637.38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 953.95	72 296.63
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	14 385.46	8 445.74
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 994.80	1 895.01
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	98 334.21	82 637.38
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	340 468.95	329 296.47

COMMISSARIAT AUX COMPTES
AJC AUDIT
Cour d'Appel d'Alix en Provence

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	15 368.00	12 728.00	2 640.00	20.74 %
Ventes de biens et services	13 946.60	6 092.72	7 853.88	
Ventes de biens · dont ventes de dons en nature	5 986.60	1 003.00	4 983.60	
Ventes de prestations de service · dont parrainages	7 960.00	5 089.72	2 870.28	56.39 %
Concours publics et subventions d'exploitation	4 250.00	8 594.44	(4 344.44)	-50.55 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	181 047.09	142 269.23	38 777.86	27.26 %
Dons manuels	181 047.09	142 269.23	38 777.86	27.26 %
Mécénats Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	6 126.64	31 627.40	(25 500.76)	-80.63 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	935.50		935.50	
Utilisations des fonds dédiés	39 799.00	10 378.18	29 420.82	
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	261 472.83	211 689.97	49 782.86	23.52 %
Achats de marchandises	3 067.74	1 342.65	1 725.09	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	108 077.67	92 091.09	15 986.58	17.36 %
Aides financières	22 216.73	12 848.51	9 368.22	72.91 %
Impôts, taxes et versements assimilés	1 838.51	1 476.00	362.51	24.56 %
Salaires et traitements	59 545.41	52 565.52	6 979.89	13.28 %
Charges sociales	18 594.26	13 620.33	4 973.93	36.52 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 805.00	4 689.61	2 115.39	45.11 %
Reports en fonds dédiés	49 542.79	25 549.00	23 993.79	93.91 %
Autres charges	10 760.24	9 061.18	1 699.06	18.75 %
CHARGES D'EXPLOITATION	280 448.35	213 243.89	67 204.46	31.52 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(18 975.52)	(1 553.92)	(17 421.60)	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	4 026.86	1 428.97	2 597.89	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	4 026.86	1 428.97	2 597.89	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	4 026.86	1 428.97	2 597.89	

COMMISSARIAT AUX COMPTES
AJC AUDIT
Cours d'Appel d'Aix en Provence

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(14 948.66)	(124.95)	(14 823.71)	
Sur opérations de gestion	26.28	9 540.67	(9 514.39)	-99.72 %
Sur opérations en capital	200.00	200.00		0.00 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	226.28	9 740.67	(9 514.39)	-97.68 %
Sur opérations de gestion	1 954.76		1 954.76	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 954.76		1 954.76	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 728.48)	9 740.67	(11 469.15)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	265 725.97	222 859.61	42 866.36	19.23 %
TOTAL DES CHARGES	282 403.11	213 243.89	69 159.22	32.43 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(16 677.14)	9 615.72	(26 292.86)	
Dons en nature	1 895.00		1 895.00	
Prestations en nature	150.00		150.00	
Bénévolat	74 844.00	33 261.05	41 582.95	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	76 889.00	33 261.05	43 627.95	
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	997.00		997.00	
Prestations en nature	1 048.00	467.00	581.00	
Personnel bénévole	74 844.00	32 794.05	42 049.95	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	76 889.00	33 261.05	43 627.95	
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES
DE L'EXERCICE	4
1.1 OBJET SOCIAL	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1 <i>Préambule</i>	6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	6
2.2 DÉROGATIONS.....	6
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	6
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)</i>	Erreur ! Signet non défini.
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	7
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	7
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	7
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	7
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	7
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	7
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	8
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	8
3.1.6 <i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023</i>	9
3.1.7 <i>Stocks</i>	9
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i>	9
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i>	9
3.1.3 <i>Disponibilités</i>	10
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	10
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i>	10
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	12
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	12
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	13
3.2.3 <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.4 <i>Provisions pour risques et charges</i>	14
3.2.4.1 <i>Tableau de variation</i>	14
3.2.4.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	14
3.2.5 <i>Dettes</i>	14
3.2.5.1 <i>Etat des échéances</i>	14
3.2.5.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	15
3.2.6 <i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i>	15
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	15
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	16
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	16
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	18
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	18
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	18
4.2.1.2 <i>Dons manuels et dons étrangers</i>	18
4.2.1.3 <i>Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.4 <i>Mécénat</i>	18
4.2.1.5 <i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i>	19
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	19
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	19
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	19
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	19
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>	19
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	20

4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	20
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.3.1	Modalités de répartition des charges	20
4.3.2	Missions sociales.....	21
4.3.3	Frais de recherche de fonds	21
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	21
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	21
4.3.4	Frais de fonctionnement.....	22
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations.....	22
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	22
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD.....	22
4.4.1	Principes généraux.....	22
4.4.2	Principes de valorisation	23
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	24
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	26
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	26
4.6.2	Charges et produits exceptionnels.....	26
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	27
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	27
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	29
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public.....	29
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	30
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)..... Erreur ! Signet non défini.	
5.2	AUTRES INFORMATIONS	30
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	30
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié	31
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	31
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents.....	31

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Organisation d'un Relais pour la vie à Embrun, après 2 ans d'arrêt suite à la crise sanitaire ;
- Mise en place d'activités pour les personnes malades à Embrun ;
- Formation de plusieurs nouveaux bénévoles
- Nouveaux partenariats
- Augmentation des Espaces sans tabac
- Mise en place de séances d'aide à l'arrêt du tabac
- Mise en place de nouvelles activités pour les personnes malades et leurs proches (Mind-Mapping, Yoga du rire, Atelier Jeux et Photothérapie)

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

- Changement de Président
- Création d'une antenne Ligue à Briançon
- Mise en place de séances avec une psychologue pour les personnes malades

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

A	B	C	D
Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
0	0	0	0
211 949	1 297	0	213 246
57 653	2 900	0	60 553
269 602	4 197	0	273 799

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ Terrains		
→ Constructions		
→ Autres immobilisations corporelles	1 397	
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	1 397	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	101 023	4 196		105 219
Amort.Immobilisations financières				
Total	101 023	4 196	0	105 219

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	57 580	2 900	0	60 480
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	73	0	0	73
Total	57 653	2 900	0	60 553

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres ...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	73	73	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	342	342	
→ Autres Créances	1 092	1 092	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance		0	
Total	1 507	1 507	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	101 023	4 196		105 219
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	101 023	4 196	0	105 219

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières	17 000				
Total	17 000	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	51 841	
Livrets et comptes épargne	80 166	3 726
Comptes à terme	20 763	301
Total	152 769	4 027

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→ Vente Chicas Goodies	342	
→		
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances		
→	1 092	0
→		
→		
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	1 434	0

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
...		
Total	0	0

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 [Tableau de variation des fonds propres](#)

Variation des fonds propres	01/01/2023		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale										
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves	182 074		9 616		9 616					191 690
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice							16 677			
Subventions d'investissement	2 700						200			2 500
Provisions réglementées										
Total	184 774		9 616	0	9 616	0	16 877	0	194 190	

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Année	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (589)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
		0	0	0	0	0
		53 188	36 814	0	3 421	47 143
2021		15 000	15 000	0	100	14 900
2022		1 500	750	0	0	750
2022		6 043	5 463	580	580	4 883
2022		16 795	15 601	2 841	2 841	12 759,79
2023		13 850	0	0	0	13 850
		53 188	36 814	0	3 421	47 142,79
		0	0	0	0	0
		4 500	3 735	0	585	3 150
2021		4 500	3 735	585	585	3 150
		57 688	40 549	0	4 006	50 292,79

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	11 720	2 609		14 329
→				
Total	11 720	2 609	0	14 329

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 953	80 953		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	14 385	14 385		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	2 995	2 995		
Produits constatés d'avance		0		
Total	98 333	98 333	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	0	177
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		177
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	14 385	8 268
→ Urssaf/ Pôle emploi	7 280	3 109
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	5 626	4 085
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 480	1 074
→ Prélèvement à la source		
Total	14 385	8 445

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	43 225	0
→ FNP - Factures non parvenues		
LNCC	38 030	
Commissaire aux comptes	3 072	
La Poste	179	
BCD	247	
DefracDanse	180	
Duarte	90	
DK Danse	336	
Engie	1 092	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

	005 - COMITÉ DES HAUTES ALPES		Déembre 2023		Déembre 2022	
	EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION						
1. MISSIONS SOCIALES			96 232,91	96 232,91	70 700,86	68 479,32
1.1 Réalisées en France			96 232,91	96 232,91	70 700,86	68 479,32
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme			83 106,27	83 106,27	70 700,86	68 479,32
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France			13 126,64	13 126,64		
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			79 655,07	79 655,07	74 980,00	74 338,12
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			79 655,07	79 655,07	68 748,79	68 122,02
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					6 231,21	6 216,10
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT			54 363,34	48 951,56	41 663,13	20 267,44
3.1 Frais d'information et de communication			9 160,25	9 160,25	4 791,84	4 458,51
3.2 Frais de fonctionnement			40 592,98	35 181,20	32 357,48	11 516,73
3.3 Autres charges			4 610,11	4 610,11	4 513,81	4 292,20
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 609,00	2 609,00	350,90	350,90
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES						
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE						
TOTAL CHARGES			49 542,79	13 850,00	25 549,00	
EXCÉDENT OU DÉFICIT			282 403,11	241 298,54	213 243,89	163 435,78
			-16 677,14		9 615,72	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
CHARGES PAR DESTINATION						
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			54 276,48	54 276,48	21 656,24	21 656,24
Réalisées en France			54 276,48	54 276,48	21 656,24	21 656,24
Réalisées à l'étranger						
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			18 456,68	18 456,68	6 021,37	6 021,37
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			4 155,84	4 155,84	5 583,44	5 583,44
TOTAL			76 889,00	76 889,00	33 261,05	33 261,05

LA LIQUE <small>Ligue Nationale Contre le Cancer</small>		005 - COMITÉ DES HAUTES ALPES		Décembre 2022	
		RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.1	Cotisations sans contrepartie	-220 515,19	-220 515,19	-162 518,92	-162 518,92
1.2	Dons, legs et mécénat	-15 368,00	-15 368,00	-12 728,00	-12 728,00
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-181 047,09	-181 047,09	-142 269,23	-142 269,23
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
2.1	Cotisations avec contrepartie	-24 100,10	-24 100,10	-7 521,69	-7 521,69
2.2	Parrainage des entreprises	-1 161,78	-1 161,78	-41 368,07	-41 368,07
2.3	Contributions financières sans contrepartie			-31 627,40	
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-1 161,78	-1 161,78	-9 740,67	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-4 250,00	-4 250,00	-8 594,44	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-39 799,00	-39 799,00	-10 378,18	-5 878,18
TOTAL		-265 725,97	-220 515,19	-222 859,61	-168 397,10
		Décembre 2023		Décembre 2022	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS PAR ORIGINE					
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
	Bénévolat	-76 889,00	-76 889,00	-33 261,05	-33 261,05
	Prestations en nature	-74 844,00	-74 844,00	-33 261,05	-33 261,05
	Dons en nature	-150,00	-150,00		
		-1 895,00	-1 895,00		
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3.	CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
TOTAL		-76 889,00	-76 889,00	-33 261,05	-33 261,05

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
Total pays Y	0
Total pays Z	0
Total	0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Cotisations	15 368	12 728
→ Dons	181 047	142 269
→ Autres produits	6 271	93
→ ...		
Total	202 686	155 090

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services	13 946	7 522
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :	1 162	9 741
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	15 108	17 263

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.

- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	3 735	4 500
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	36 064	5 878
Total	39 799	10 378

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie au prorata temporis de l'occupation des locaux et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date de mars 2010.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
				0
Assurance	900	0	99	999
Electricité et eau	2 673	0	297	2 970
Téléphone	1 474	0	145	1 619
Affranchissement	77	12 194	2 175	14 446
Total	5 124	12 194	2 716	20 034

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	29 665	21 491
Actions d'information, de prévention et de dépistage	14 568	8 566
Actions de formation	0	2 901
Actions de recherche	0	0
Actions de société et politique de santé	0	0
Frais d'appel aux dons et legs	15 843	11 482
Frais de fonctionnement (dont communication)	18 064	16 299
Total	78 140	60 739

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	55 294	51 752
Actions d'information, prévention, dépistage	23 310	15 372
Actions de formation	188	91
Actions de recherche	3 013	2 537
Actions autres	1 302	949
Total	83 107	70 701
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	0	0

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	9 160	4 792
Frais de gestion	36 750	26 858
...		
...		
...		
...		
...		
Total	45 910	31 650

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	0	750
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	46 393	21 064
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	0	
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	3 150	3 735
Total	49 543	25 549

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	74 844	33 261
Total		74 844	33 261

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 072
Total	3 072

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ sur opération de gestion	26
→ sur opération en capital	200
→ ...	
→ ...	
Total	226
Charges exceptionnelles	
→ sur opération de gestion	1 955
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	1 955

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE	005 - COMITÉ DES HAUTES ALPES	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
	Frais de Recherche de Mécénat recherche		
	Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
	Concours ext-parrainage entp Info, Préy, Dép		
	Concours ext-parrainage entp Formation		
	Concours ext-parrainage entp Recherche		6 216,10
	Frais de recherche partenariat		
	Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
	3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	48 951,56	20 267,44
	3.1 Frais d'information et de communication	9 160,25	4 458,51
	Frais d'information et de communication externe	9 160,25	4 458,51
	Frais d'information et de communication interne		
	3.2 Frais de fonctionnement	35 181,20	11 516,73
	Frais de gestion	30 437,41	6 017,07
	Formation administrative		2 905,54
	Impôts et taxes	1 838,51	147,60
	Cotisation statutaire 10%	2 905,28	2 446,52
	3.3 Autres charges	4 610,11	4 292,20
	Charges financières	357,11	33,59
	Dotations aux amortissements	4 196,00	4 258,61
	Charges exceptionnelles	57,00	
	TOTAL DES EMPLOIS	224 839,54	163 084,88
	4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 609,00	350,90
	5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	13 850,00	
	EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
	TOTAL	241 298,54	4 961,32
	B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	168 397,10
	EMPLOIS DE L'EXERCICE		
	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	54 276,48	21 656,24
	Réalisées en France	54 276,48	21 656,24
	Réalisées à l'étranger		
	2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	18 456,68	6 021,37
	3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 155,84	5 583,44
	TOTAL	76 889,00	33 261,05
	FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
	Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	-5 878,18	
	=- Utilisation		5 878,18
	=+Report	13 850,00	
	Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	7 971,82	-5 878,18

005 - COMITÉ DES HAUTES ALPES

Détails

RESSOURCES PAR ORIGINE CER

Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège

Utilisation fonds dédiés s/ressources GP

Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés

TOTAL DES RESSOURCES

DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE

TOTAL

Décembre 2022

TOTAL GÉNÉROSITÉ
DU PUBLIC

-5 878,18

-168 397,10

-168 397,10

Décembre 2023

TOTAL GÉNÉROSITÉ
DU PUBLIC

-220 515,19

-20 783,35

-241 298,54

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)

+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public

Investissements et désinvestissements nets liés à la GP

Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)

41 931,02

4 961,32

4 258,61

51 150,95

51 150,95

-20 783,35

30 367,60

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Bénévolat

Prestations en nature

Dons en nature

TOTAL

TOTAL

-33 261,05

-33 261,05

TOTAL

-76 889,00

-74 844,00

-150,00

-1 895,00

-76 889,00

Bénévolat

Prestations en nature

Dons en nature

TOTAL

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	7			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	20	949,25	0,58	16403,04
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....	22	2428,25	1,48	41960,16
réunions...	13	209,25	0,13	3615,84
Organisation de manifestations	19	731,5	0,44	12640,32
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.	2	13	0,01	224,64
Total	83	4 331	2,64	74 844

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	2	3 640	2
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	2	3 640	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	0
6257 - Réceptions	Restauration	0
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1917 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.